 <b>Allemont</b>	Document maîtrisé	Date réunion	18/03/2019	Référence :	CR-CM
	<b>COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL</b>			Édition du :	
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2019 A 18 H 30

L'an **deux mille dix-neuf**, le **dix-huit mars**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2019

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, GUILLOT Aimé, GUERIN Sandrine, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, MICHEL Raymond, PELLISSIER Laurent, VIARD Richard.

Excusée : GIRAUD Isabelle.

Absent : CHATEL Louis.

Secrétaire de séance : GUERIN Sandrine.



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui remercie l'assemblée d'être présente pour cette séance qui a pour ordre du jour un dossier important pour l'avenir des aménagements de la commune.

Il excuse Isabelle GIRAUD qui n'a pu être présente ce soir.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter 1 point supplémentaire => les membres du conseil municipal valident cette proposition.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2019** - le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Mme GUERIN Sandrine est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire.



### ORDRE DU JOUR

#### 1/ APPROBATION CAO

→ *Mission complémentaire d'études pour l'approbation du Plan Local d'Urbanisme*

Le Maire demande à Monsieur LATUILLERIE de se retirer.

Il informe que cette mission complémentaire concerne la reprise du dossier afin d'intégrer les modifications résultant des nouvelles règles de prise en compte des risques naturels communiquées à la commune par le service risque de la DDT.

Etape 1 : phase dossier pour approbation : 4200 € HT

Etape 2 : réunion de présentation à la commission urbanisme et au conseil municipal : 650 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

## 2/ APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Maire rappelle l'historique du dossier : la délibération de lancement du dossier a été prise le 30 octobre 2009, le dossier a été arrêté le 30 juin 2017 et l'enquête publique a eu lieu du 03 avril au 04 mai 2018. Ce soir, le Conseil Municipal devra décider d'approuver ou non ce dossier.

Le Maire laisse la parole au BE Urbanisme, Fabrice LATUILLERIE, qui rappelle que le dossier de PLU comprend :

- dossier rapport de présentation qui comprend 3 documents : **l'état initial** qui sert de diagnostic du territoire, **l'évaluation environnementale** et **la justification des choix** qui ont été faits pour aboutir au dossier final.
- le **PADD** Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal et précise des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques.
- les **OAP** Orientations d'Aménagement et de Programmation de certains secteurs stratégiques de la commune (voiries, constructions, ...) Nous en avons 3 sur la commune : secteur Croix-Luz avec un projet de remembrement de parcelles pour la construction de plusieurs bâtiments, secteur face à l'ancien hôtel Giniès pour un projet de construction de logements touristiques et la 3<sup>ème</sup> OAP qui concerne tout le secteur du centre-bourg, avec les aménagements en lien avec le projet de téléporté.
- les **règlements** écrits (qui définissent les règles de construction en fonction des secteurs) et graphiques (cartes de zonages, cartes des risques naturels...).
- les **annexes** (servitudes d'utilités publiques, assainissement, eau potable, eau pluviales, déchets, risques naturels). Il s'agit de documents qui doivent être pris en compte lors de l'élaboration d'un projet.

Fabrice LATUILLERIE informe qu'un dossier complet a été présenté aux élus et à la commission PLU le 07 mars dernier, et il a été également envoyé aux élus avec la convocation. Ce soir, sera présentée la synthèse de la prise en compte des avis des PPA et du rapport d'enquête publique.

PPA = il s'agit des Personnes Publiques Associées, c'est-à-dire des administrations (DDT, Communauté de Communes, Région...), des chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre des métiers...), les communes avoisinantes ou des associations qui en font la demande, d'être associé à notre projet et donner un avis. Le dossier leur a été envoyé à la suite de l'arrêt du PLU, et avant l'enquête publique.

Les avis des PPA étaient joints au dossier d'enquête publique. Tous les avis rendus ont été favorables mais pour la plupart des modifications de formes à apporter au dossier. Ils ne remettent pas en cause le dossier l'économie générale du projet n'étant pas modifiée.

Le document de synthèse présenté ce soir fait état des remarques qui ont été inscrites sur le registre d'enquête publique ainsi que les avis des PPA, et présente les réponses et les modifications qui ont été apportées au dossier pour l'approbation.

Il ajoute que l'avis de la Préfecture est le plus important, il comporte des réserves qui sont à prendre en compte obligatoirement et des observations qui permettent des améliorations notables au dossier et qui doivent permettre de faciliter l'application ultérieure du dossier.

Fabrice LATUILLERIE donne lecture du document de synthèse (cf. annexe 1).

Le Maire rappelle que le PLU donne peu de latitudes pour son établissement, les règles étant déjà très contraignantes. Par exemple, une des orientations de l'Etat est de moins consommer que les 10 dernières années, ce qui a été respecté dans notre projet.

Le Maire remercie les membres de la commission PLU, les élus, notamment Edith GACHET, puis Marlène BRUN, secrétaire en charge de l'urbanisme pour tout le travail effectué durant ces 10 années.

Fabrice LATUILLERIE salue effectivement la constance des membres de la commission qui lui ont permis de bien saisir la dynamique de la commune.

Raymond MICHEL trouve dommage que les hameaux soient discriminés par rapport au chef-lieu mais comprend qu'il a fallu faire des choix. Le Maire ajoute que l'Etat demande à ce qu'il n'y ait plus d'extension de hameaux (manque de services, plus de déplacements...).

Jacques DUSSERT demande les cas d'évolutions du PLU :

- révision du PLU qui est une révision générale du PLU (PPA, arrêt, enquête publique)
- révision allégée qui ne modifie par le PADD (examen conjoint avec PPA, enquête publique)
- modification du règlement ou des OAP : notification aux PPA, enquête publique)
- modification simplifiée : (mise à disposition du public, notification PPA)
- déclaration de projet pour une opération d'aménagement (réunion PPA, enquête publique)

Le Maire donne lecture du projet de délibération et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de PLU.

\*\*\*\*\*

### QUESTIONS DIVERSES

**Le Maire procède à un tour de table.**

R.A.S.


**Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance.**

- Guy VINCENT demande si la prise en compte des risques naturels peut évoluer. Fabrice LATUILLERIE rappelle que la connaissance du risque s'appelle un aléa. On a la connaissance de la nature de cet aléa et de sa force. Mais cet aléa est traduit en risque naturel, ce qui a des conséquences sur les règlements et la constructibilité. Juridiquement, le risque peut évoluer.

Le Maire ajoute que même si des aménagements de protection sont réalisés sur des risques connus, l'Etat considère qu'ils n'ont pas pour objectif d'ouvrir des secteurs à l'urbanisation mais à protéger l'existant.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

*Séance levée à 20h50*

Le Maire,  
  
Alain GINIES

